

Demande de convocation d'une Assemblée générale

Article 13 des statuts — adressée au Président et au Comité directeur par les membres soussignés

Nous, membres de **TAXI 13**, demandons la convocation d'une Assemblée générale avec l'ordre du jour ci-dessous.

« ON NE PEUT PAS ENLEVER UN BLÂME EN ASSEMBLÉE » — C'EST FAUX

L'assemblée générale est l'organe le plus haut de la centrale.

Art. 32 L'assemblée règle par son vote **toutes les affaires de l'association qui ne sont pas confiées à un autre organe**, à la majorité des membres présents. Celui qui prétend le contraire doit montrer l'article des statuts qui l'interdit.

Art. 35 La loi interdit à l'assemblée de **retirer** ses droits à un membre sans son accord. Elle ne lui interdit nulle part de les lui **rendre** : lever une sanction n'enlève rien à personne.

Art. 27 C'est l'assemblée qui **nomme la direction**, et la direction est révocable. Ceux qui ont prononcé le blâme tiennent leur place d'elle.

Code civil local, applicable aux associations d'Alsace-Moselle.

Une sanction décidée par quelques-uns peut être levée par le vote des membres.

Ordre du jour demandé

Chaque point est soumis au vote des membres, à bulletin secret.

1 Les comptes de la centrale

En clair : où passe l'argent des cotisations, et où en est la centrale face aux contrôles.

Résolution demandée : présentation des comptes de l'exercice, du détail de l'utilisation des cotisations et de la situation de la centrale au regard des contrôles administratifs en cours ou passés.

2 Vote de confiance sur la direction

En clair : nom par nom, qui on garde et qui part.

Résolution demandée : vote poste par poste, à bulletin secret, sur chaque membre du Comité directeur et sur le Président en exercice ; constatation des postes pour lesquels la confiance n'est pas accordée.

3 Vote des membres pour la levée immédiate de la sanction de Muhittin AKIL

En clair : le blâme saute séance tenante — pas « à la prochaine fois ».

Résolution demandée : vote des membres pour la levée du blâme et de l'interdiction de candidature qui en découle, avec effet immédiat dès l'adoption de la résolution, afin qu'il puisse être candidat dès le point 4.

4 Élection du Président

En clair : on élit le président le jour même. On ne repart pas sans.

Résolution demandée : appel à candidatures, élection du Président au scrutin secret et pourvoi des postes vacants du Comité directeur, au cours de la même assemblée.

CE QUE VOUS SIGNEZ

Vous demandez que cette assemblée ait lieu. **Votre signature ne vous engage sur aucun vote et ne soutient personne.**

Ensuite : on réunit les signatures → dépôt en recommandé avec accusé de réception → l'assemblée est convoquée. En cas de refus, le tribunal judiciaire peut autoriser les membres à la convoquer eux-mêmes (article 37).

muhittinakil.fr

Le programme, le parcours du candidat et les documents officiels — tout est en ligne

Demande initiée par **Muhittin AKIL**, chauffeur de taxi depuis 2004, membre de TAXI 13.